



**Arbois**  
JURA

## DECISION 15/25

Ville d'Arbois  
Tél : 03 84 66 55 55  
Mail : [mairie@arbois.fr](mailto:mairie@arbois.fr)  
[www.arbois.fr](http://www.arbois.fr)

**Objet :** Lotissement Vieux Mont - Rue de Bellefeuille Mise en séparatif du réseau d'assainissement

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 27/05/2024 pour l'adhésion au groupement de commandes avec le SIE ARBOIS POLIGNY,

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 11/03/2025 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de base de l'entreprise ETCTP - 71580 BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, pour un montant total de 155 151,00 € HT soit 186 181,20 € TTC (part de la commune d'Arbois : 62 677,00 € HT soit 75 212,40 € TTC).

### DECIDE

De prendre note du choix de retenir l'offre de base de l'entreprise ETCTP - 71580 BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, pour un montant total de 155 151,00 € HT soit 186 181,20 € TTC (**part de la commune d'Arbois : 62 677,00 € HT soit 75 212,40 € TTC**) ;

Décide de signer, dans le respect du Code de la commande publique, le marché avec l'entreprise retenue et tous les documents nécessaires à son exécution ainsi que les avenants éventuels ;

Confirme que cette opération sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement et s'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne.

Arbois, le 28 avril 2025  
La Maire,



Valérie DEPIERRE